



DESTINATAIRES : Présidences des conseils scolaires
Conseiller(ère)s et commissaires scolaires
Membres du conseil d'administration de la FNCSF

c.c. Directions générales
Associations / fédérations provinciales de conseils scolaires

EXPÉDITRICE : Denis M. Chartrand, président

DATE : Le 22 juin 2022

OBJET : 32^e assemblée générale annuelle

Par la présente, nous aimerions vous convoquer à la 32^e assemblée générale annuelle de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones qui aura lieu :

**Le samedi 22 octobre 2022
de 9 h à 11 h (approx.)**

Whitehorse (Yukon)

L'assemblée générale annuelle aura un mode opératoire strictement en présentiel pour la représentation et le vote.

L'ordre du jour de l'assemblée est joint au présent envoi ainsi que divers documents pertinents, dont les règlements administratifs de la FNCSF que nous vous proposons de reconduire tels qu'adoptés en AGA d'octobre 2021.

Nous vous rappelons que les conseils scolaires qui aimeraient soumettre des propositions de modifications aux Règlements ont jusqu'au mercredi 7 septembre pour le faire (45 jours avant l'AGA). Les propositions doivent être acheminées à administration@fnscf.ca avec c.c. à dq@fnscf.ca et presidence@fnscf.ca. Après cette date, toute proposition de modification peut être présentée mais devra être entérinée en AGA par les neuf dixième (9/10^e) des membres votants pour être reçue. Une modification aux règlements administratifs est adoptée si elle obtient l'assentiment des deux tiers (2/3) de la délégation votante. À cet effet, nous vous suggérons de vous référer aux articles 26.1 à 26.5 des Règlements administratifs.

Par ailleurs, vous noterez, dans les règlements administratifs, l'article 8.3 qui a trait à la **cotisation annuelle des membres** et qui vise à vous informer à l'avance de nos intentions en lien avec celle-ci. Il est à noter que cette année, dans le cadre du plan de cotisation 2018-2024 (voir plan joint), les membres du conseil d'administration vous recommanderont de procéder à une augmentation de 0,05\$ par élève, tel que prévu à la cotisation annuelle 2023-2024. La cotisation annuelle proposée serait donc de 1 500 \$* + 1,05 \$/élève (* cotisation fixe de 1 500 \$ pour les conseils scolaires comptant moins de 500 élèves).

De plus, nous aimerions vous rappeler que votre conseil scolaire, tel que stipulé à l'article 9.2, devra **nous faire parvenir la liste (voir fichier joint) des trois délégué(e)s choisi(e)s par résolution qui auront droit de vote lors de l'assemblée générale.** Les membres peuvent prévoir des substituts aux délégué(e)s votant(e)s et/ou des fondé(e)s de pouvoir pour le vote par procuration. La liste des délégué(e)s doit être présentée au secrétariat national de la FNCSF trente (30) jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, c'est-à-dire avant le jeudi 22 septembre 2022.

... page 2



Aussi, nous aurons également besoin, dans les meilleurs délais, d'une lettre de votre part confirmant le nom du/de la **représentant(e) de votre région au conseil d'administration de la FNCSF** pour l'année 2022-2023, ainsi que celui du substitut. Le mandat de ce(tte) représentant(e) prendra effet dès la fin de l'AGA, le 22 octobre 2022, à moins d'avis contraire de votre part. Le(la) représentant(e) pourra dès lors prendre part à la brève rencontre du C.A. de la FNCSF qui se tiendra à la fin de l'AGA 2022.

Finalement, nous vous rappelons que les **candidatures pour postuler à un poste de l'exécutif de la FNCSF sont recevables jusqu'à 12 h, heure locale, le vendredi 21 octobre 2022.** Les candidatures pour les postes de vice-présidences doivent provenir de la liste des représentants soumis par les conseils scolaires pour l'année 2022-2023 (voir ci-haut). Les candidatures reçues seront affichées sur le site Web de la FNCSF. Nous vous invitons donc à numériser ce formulaire (voir ci-joint) dès maintenant et l'acheminer dans les meilleurs délais au info@fnscf.ca.

Veuillez noter que tous les conseiller(ère)s et commissaires scolaires sont invité(e)s à se joindre à l'assemblée générale annuelle. Toutefois, seulement les trois délégué(e)s mentionné(e)s ci-haut auront droit de vote.

Pour tout renseignement additionnel, n'hésitez surtout pas à nous contacter.

Meilleures salutations.

Le président,

Denis M. Chartrand

Denis M. Chartrand

- p.j.
- a. Ordre du jour proposé de l'AGA du 22 octobre 2022
 - b. Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 octobre 2021 (ébauche)
 - c. Règlements administratifs de la FNCSF
 - d. Plan de cotisation 2018-2024
 - e. Formulaire – délégation votante des membres
 - f. Formulaire – résolution
 - g.1 et g.2. Formulaire de mise en candidature (2 documents)